Parution : Décembre 2012

Bulletin de Saint-Adrien-d'Irlande

Saint-Adrien-d'Irlande vous informe

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES
Le conseil approuve le paiement des dépenses selon le journal des achats pour la période 11 totalisant 38 304.61$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 44 à 48 totalisant 5 292.87$.

SÛRETÉ DU QUÉBEC
Les sergents Alain Côté et Christian Gilbert ont présenté le rapport des interventions de 2012 et ont répondu aux questions du public concernant la sécurité publique.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR LA PROCHAINE ANNÉE

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Solanges Thibault, appuyé par Claude Turcotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2013, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 20 heures :

- **14 janvier**
- 4 février
- 4 mars
- 2 avril
- 6 mai
- 3 juin
- 2 juillet
- 5 août
- 3 septembre
- 30 septembre (pour octobre) élections
- 11 novembre
- 2 décembre

Ces séances se tiendront à la salle du conseil de la municipalité, au 152, rue Municipale à St-Adrien-d'Irlande.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

RÉSOLUTION POUR LA DISSOLUTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE

Il est proposé par Marcel Guay, appuyé par Jean-Marie Rodrigue et résolu que la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande approuve l'entente intermunicipale par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, madame Nathalie Normandeau, le 7 mai 2007 afin de pouvoir procéder à la dissolution de la Régie des matières résiduelles des mines et des lacs.

Que madame Jessika Lacombe, mairesse et madame Ghislaine Leblanc, directrice générale soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

ADDENDA À INCLURE DANS LE CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Que les membres de ce conseil acceptent et autorisent d'inclure l'addenda au contrat de travail de madame Ghislaine Leblanc, directrice générale aux conditions prévues à l'addenda suite à l'entente intervenue unanime avec les élus et d'autoriser madame Jessika Lacombe, mairesse, messieurs Claude Blais et Claude Turcotte, conseillers, à signer cet addenda.

TAXES À RECEVOIR AU 30 NOVEMBRE 2012

Le montant des taxes à recevoir au 30 novembre 2012 est de 37 736.05$.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LES FÊTES

Le bureau sera fermé du 24 décembre 2012 au 6 janvier 2013 inclusivement.

MANDAT POUR ME ODETTE GAGNÉ, AVOCATE

Que les membres de ce conseil mandatent Me Odette Gagné, avocate du bureau Gagné, Larouche, Vézina, avocats pour les services de « première ligne » pour l'ensemble des intervenants de notre municipalité.

Les services consistent à fournir des consultations légales et opinions juridiques verbales qui pourraient être requises dans les différentes sphères d'intervention de la municipalité.

Les membres de ce conseil demandent et mandatent la secrétaire-trésorière et directrice générale pour percevoir les taxes 2012 qui n'auraient pas encore été payées.

Les membres de ce conseil mandatent aussi Me Odette Gagné, avocate, pour qu'elle effectue le recouvrement des montants pour diverses taxes 2012 ainsi que les années précédentes s'il y a lieu et qu'elle entreprenne toutes les procédures nécessaires et requises pour entrer en possession des sommes dues à la Municipalité de St-Adrien-d'Irlande en cas de refus de payer leurs taxes dans le délai prévu ou à défaut de respecter les arrangements pris avec la directrice générale pour s'acquitter de leur dû.

Au moment venu, la directrice générale fournira les documents nécessaires à Me Odette Gagné, avocate pour lui permettre d'effectuer la perception des sommes dues.

CONTRIBUTION AU TRANSPORT ADAPTÉ

Que la corporation municipale de Saint-Adrien-d'Irlande, participe au Transport adapté de la région de L'Amiante inc et accepte de contribuer au service de transport adapté pour l'année 2013 au montant de 108.00 $ par usager, soit pour un nombre de 1 usager pour une contribution totale de 108.00$.

Que les prévisions budgétaires 2013 soient adoptées tel que présentées par l'organisme délégué. Que la Ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

10 DÉCEMBRE 2012

19 HEURES

ADOPTION DU BUDGET 2013

LANGAGE DES SIGNES POUR BÉBÉS

- **Réduit la frustration, les pleurs et les crises**
- **Permet aux bébés de partager leur vision des choses**
- **Renforce le lien parent/enfant**

Pour plus d'informations, contactez :
Jessika Lacombe, instructrice certifiée
Téléphone : 418-338-6395
Courriel : jessika@notrebebe.ca
Inscription de 5 personnes au coût : 25$ / personne pour la formation
25$ pour le livre
Dates disponibles sur appel

COURS DE PHOTOGRAPHIE

MAXIMUM 10 INSCRIPTIONS

DURÉE 2 HEURES

PRIX SELON LE NOMBRE D'INSCRIPTIONS

AVOIR SON PROPRE APPAREIL PHOTO NUMÉRIQUE

Informations : 418-338-6395 Jessika Lacombe

****

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

COURS DE YOGA DOUX
COURS EN MARS 2013 (le mercredi)

INSCRIPTION 418-335-2585 minimum 10
Classe mixte, de niveaux débutant et intermédiaire
Respiration, postures simples, relaxation profonde, développement de la conscience du corps et de l'esprit
COÛT : 10$ DE LA SÉANCE POUR UN TOTAL DE 10 SÉANCES = 100$
Payable en totalité à la première séance
Séance : 1 heure 15 par semaine

Endroit : Chalet des sports de Saint-Adrien-d'Irlande

Chalet des sports
Cours de peinture à l'huile

Débutants, intermédiaires, avancés
1 cours par semaine le soir à 10$, payable à chaque cours
2 à 3 heures par cours soit de 19 heures à 22 heures
Inscription : 418-335-2585

À titre informatif suite à une demande

Pour les panneaux municipaux comme 9-1-1, les noms de rues, etc. la couleur et le lettrage choisis est à la discrétion de chaque municipalité.

La symbolique de la signalisation est largement uniformisée, selon les normes propres au Québec mais qui tiennent compte de conventions internationales. Le cercle vert signifie l'obligation, le cercle rouge, l'interdiction. Le jaune est associé au danger et l'orange, aux travaux routiers.

Pour indiquer l'objet de la signalisation, on utilise autant que possible des silhouettes schématiques aisément reconnaissables : automobile, bicyclette, piéton, voie ferrée, etc.

En somme, tout est fait pour faciliter la reconnaissance et la compréhension instantanée de la signalisation mais l'automobiliste ne peut échapper entièrement à la nécessité d'étudier le système.

Pour les catégories de panneaux de signalisation d'indication, il existe des formes et des couleurs précises pour la conception de ceux-ci. Ils sont répartis en quatre grandes catégories :

- à fond **vert** indiquent les destinations, les équipements spécifiques et des informations générales;
- à fond **brun**, les équipements touristiques publics et les repères géographiques;
- à fond **bleu**, les équipements touristiques privés et les services autoroutes;
- à fond **rouge**, les équipements d'urgence.

La signalisation d'indication donne à l'usager des indications sur une destination, une distance, une direction, un nom de rue, un point d'intérêt ou des services. Elle comprend six sous-catégories, soit :

- signalisation de destination;
- signalisation de repérage;
- signalisation des équipements spécifiques;
- signalisation d'information;
- signalisation d'équipements touristiques privés;
- signalisation des services d'essence et de restauration sur autoroute.

Sites internet à consulter : www.mtq.gouv.qc.ca, www.signoplus.ca, www.tourisme.gouv.qc.ca

Historique

Les premiers feux de circulation apparaissent à Détroit en 1910, mais ce n'est qu'au début des années 1920 que s'amorce l'implantation d'une signalisation symbolique. L'initiative en revient à J.-Omer Martineau, un assistant ingénieur en chef du ministère de la Voirie du Québec. Monsieur Martineau avait compris que les conducteurs ne savaient pas tous lire, mais que tous désiraient conduire! En 1923, il entreprend de remplacer les panneaux avec textes par des panneaux illustrés de symboles représentant des courbes, des intersections, etc. La même année, la Canadian Good Roads Condition Association adopte certains de ces éléments pour le tableau routier canadien. Le principe de signalisation symbolique obtiendra la reconnaissance internationale dans le cadre de la conférence mondiale sur les transports routiers en 1949. Une idée québécoise qui a fait du chemin.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

PERMIS
Abattage d'arbres : 125$
Accès à la voir publique : 10$
Construction: 40$
Feu : gratuit du 1er avril au 15 novembre
Installations septiques : 100$
Piscine : 15$
Puits : 25$
Rénovation: 20$
****

Marc Laflamme, inspecteur en bâtiment et voirie
Téléphone : 418-332-0170
Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Permis en ligne sur notre site internet sous l'onglet « Services en ligne»
Jean-Guy Pageau, inspecteur en environnement
Sur demande, bureau municipal

5.5.4 Zonage
Dispositions spécifiques aux garages et abris temporaires

Du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante, un garage ou un abri d'auto temporaire est permis dans toute la profondeur de la marge de recul avant et dans toute la profondeur de la marge de recul latérale**.**

****

RAPPEL- PLAINTES

Selon le règlement no 311, Article 4 : **Pour toutes catégories de plaintes,** elles sont faites **par écrit, déposées au bureau de la directrice générale ou transmises par télécopieur ,ou par le courrier**. Elles devront **être signées par le plaignant.**
Si aucune signature n'est apposée par le plaignant, la plainte est considérée comme **non fondée et non traitée**.
Vous pouvez consulter ce règlement ainsi que plusieurs autres sur notre site internet : www.stadriendirlande.ca.

****

Exception à la règle générale

Malgré la règle générale décrite ci-dessus, les garages et abris d'auto temporaires sont prohibés dans les marges de recul avant pour tout terrain d'angle situé à une intersection de rues, routes ou chemins

5.5.4.1 Zonage
Responsabilité de la Corporation

Lors de l'exécution des travaux d'entretien, la Corporation (Municipalité) n'est jamais responsable des bris ou dommages par ses équipements à un garage ou à un abri d'auto temporaire empiétant sur la marge de recul.

LOCATION DE SALLES

Vous cherchez une salle pour un évènement spécial. Nos salles vous offrent une solution parfaite et à un prix abordable. La grande salle de l'édifice municipal se loue 100$ et la petite salle 75$. La salle du chalet des sports nouvellement construite se loue 100$ et vous pouvez avoir le loisir de jouer au billard pour la modique somme de .25 cents $ la partie.

Information et réservation : 418-335-2585 bureau municipal

****

Bureau municipal
Du lundi au jeudi
De 9h à 12h
13h à 16h30
152, rue Municipale
Saint-Adrien-d'Irlande (Québec)
G0N 1M0
Téléphone : 418-335-2585
Télécopie : 418-335-4040
Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet :
www.stadriendirlande.ca
Ghislaine Leblanc, secrétaire-trésorière/directrice générale

**** CONGÉ DES FÊTES****
Bureau municipal fermé du 24 décembre 2012 au 6 janvier 2013 inclusivement.

Joyeux Noël et Bonne Année à tous!

Prochaine séance ordinaire du conseil
14 janvier 2013
20 heures